



COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal

du mardi 10 février 2026 à 20 h

L'an deux mille vingt six et le 10 du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **La Bastide de Sérou**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire.

Présents : Emmanuel Dupuy, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Ludovic Mazières, Yves Micas, Alain Metge, Isabelle Ottria, Christophe Pillon et Thierry Pros

Absent ayant donné procuration : Denis Cambus (à Guillaume Lazerges)

Excusés : Jean-Noël Abribat, Sandrine Dupuy, Olivier Monségu et Emmanuel Rimann

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Thierry Pros** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09/12/2025 :

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Délibérations**

2026-01 – Proposition d'approbation du compte financier unique 2025 budget rattaché « mérens » sous la présidence de M. Yves MICAS, vice-président de la commission finances, hors de la présence de M. Christophe PILLON, maire.

VOTE : Pour = unanimité

2026-02 – Résultat de l'exercice 2025 budget rattaché « mérens » :

Excédent de fonctionnement 16 678,96 € - excédent d'investissement 31 046,02 €

Affectation du résultat de fonctionnement : proposition de report en recette de fonctionnement budget primitif 2026 (c/002)

VOTE : Pour = unanimité

2026-03 – Proposition d'adopter le budget primitif 2026 « mérens ».

Section de fonctionnement

Dépenses	69 910,03 €	Recettes	69 910,03 €
----------	-------------	----------	-------------

Section d'investissement

Dépenses	71 642,14 €	Recettes	71 642,14 €
----------	-------------	----------	-------------

VOTE : Pour = unanimité

2026-04 – Proposition d’approbation du compte financier unique 2025 budget annexe « village de vacances » sous la présidence de M. Yves MICAS, vice-président de la commission finances, hors de la présence de M. Christophe PILLON, maire.

VOTE : Pour = unanimité

2026-05 – Proposition d’adopter le budget primitif 2026 budget annexe « village de vacances »

Section de fonctionnement

Dépenses	173 152,00 €	Recettes	173 152,00 €
----------	--------------	----------	--------------

Section d’investissement

Dépenses	714 996,83 €	Recettes	714 996,83 €
----------	--------------	----------	--------------

VOTE : Pour = unanimité

2026-06 – Proposition d’approbation du compte financier unique 2025 budget principal sous la présidence de M. Yves MICAS, vice-président de la commission finances, hors de la présence de M. Christophe PILLON, maire.

VOTE : Pour = unanimité

2026-07 – Résultat de l’exercice 2025 budget principal :

Excédent de fonctionnement :	+ 328 142,68 €
déficit d’investissement :	- 158 084,67 €
restes à réaliser	- 125 377,69 €

Proposition d’affectation du résultat 2025 du budget principal :

Fonctionnement : c/002 = 44 680,32 €

Investissement : c/1068 = 283 462,36 €

VOTE : Pour = unanimité

2026-08 – Proposition d’autoriser le maire à mandater les dépenses d’investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice 2025) pour le budget principal

- Chapitre 20 : 44 208,79 €/4 = 11 052,20 €
- Chapitre 21 : 453 337,00 €/4 = 113 334,25 €
- Chapitre 23 : 93 663,60 €/4 = 23 415,90 €

VOTE : Pour = unanimité

2026-09 – Proposition de recruter des agents contractuels – remplacement agents momentanément indisponibles - exercice 2026

VOTE : Pour = unanimité

2026-10 – Proposition de créer un emploi non permanent accroissement temporaire d’activité : 1 an (26 h hebdomadaire) du 01/02/2026 au 31/01/2027

VOTE : Pour = unanimité

2026-11 – Proposition enveloppe bons cadeaux au personnel identique à 2025 (3 500 €)

VOTE : Pour = unanimité

2026-12 – Proposition SDE09 travaux éclairage public (sécurisation BT la Beuze s/P3 Coutet) coût estimatif 12 900 € ht (50 % commune – 50 % SDE09)

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Questions diverses**

- Désimperméabilisation et aménagement de la cour de l'école : offres supérieures au prévisionnel, négociations à engager avec toutes les entreprises. Absence de réponse lot 3, demande de devis en direct.
- Bilan soleils d'hiver : les organisateurs sont plutôt contents de cette manifestation. Point négatif manque de monde pour l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 00.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'C. Pillon', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE de LA BASTIDE de SÉROU' around the top and 'Ariège' at the bottom, with a central emblem featuring a star and a shield.